

Direction générale adjointe
Territoires

Direction
Ingénierie territoriale et environnement

Service
Ingénierie territoriale

Affaire suivie par
Claire Salaün
Tél : 02 41 81 48 79
c.salaun@maine-et-loire.fr

Références
C_2024_CS_S 487

Angers, le 05 JUIN 2024

Monsieur Gilles Piton
Maire de Mauges-sur-Loire
Hôtel de Ville
4 rue de la Loire
49620 Mauges-sur-Loire

MAUGES-SUR-LOIRE
COURRIER ARRIVÉ
LE: 11 JUIN 2024

Objet : Modification n°2 du PLU de Mauges-sur-Loire.

Monsieur le Maire,

Par courriel en date du 25 avril 2024, vous sollicitez l'avis du Département sur le projet de modification n°2 du Plan local d'urbanisme (PLU) de Mauges-sur-Loire. L'examen du dossier m'appelle à formuler les observations suivantes :

- pour les règles d'alignement contenues dans le règlement écrit, je vous invite à vous reporter au règlement de voirie départementale en son article 18 et annexe 5 ;
- dans l'OAP Rue d'Anjou au Marillais, il conviendrait d'ajouter la mention « aménager le carrefour d'accès depuis la RD751 » dans les orientations d'aménagement ;
- de même, dans l'OAP rue Nationale de Montjean-sur-Loire, il conviendrait d'ajouter la mention « aménager le carrefour d'accès depuis la RD751 ». En outre, le réseau viaire proposé crée un shunt vers la rue d'Anjou pour l'ensemble des lotissements au sud de Montjean-sur-Loire, pouvant générer un trafic important au sein de l'OAP et au carrefour avec la RD751. Si le réseau viaire est maintenu tel que proposé, le carrefour devra être conçu en conséquence.

L'Agence technique départementale (ATD) de Beaupréau sera à votre disposition pour examiner les modalités techniques de ces accès.

Aussi, sous réserve de la prise en compte de ces remarques, j'émet un avis favorable au projet de modification du plan local d'urbanisme, tel qu'il m'a été présenté.

La Direction Ingénierie territoriale et environnement se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.



Florence DABIN
Présidente du Conseil départemental